

NOTICE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les compagnies d'assurance PREPAR-VIE et PREPAR-IARD s'engagent à ce que les traitements de données à caractère personnel qu'elles mettent en œuvre soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

La présente Notice vise à vous fournir des informations détaillées sur la manière par laquelle votre assureur (PREPAR-VIE ou PREPAR-IARD), agissant en qualité de responsable de traitement, protège vos données personnelles.

Elle explique de quelle manière vos données sont obtenues, pourquoi elles sont traitées, avec qui elles sont susceptibles d'être partagées, les mesures mises en œuvre pour assurer leur confidentialité et leur sécurité et rappelle les droits dont vous disposez et comment les exercer.

SOMMAIRE

QUELQUES DÉFINITIONS.....	2
A QUI S'ADRESSE CETTE NOTICE.....	2
QUELLES SONT VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL UTILISÉES	3
Traitement des catégories particulières de données à caractère personnel.....	4
COMMENT NOUS OBTENONS LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL VOUS CONCERNANT	5
QUI ACCÈDE À VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.....	6
POURQUOI NOUS TRAITONS VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.....	7
COMBIEN DE TEMPS SONT CONSERVÉES VOS DONNÉES	10
COMMENT NOUS ASSURONS LA SÉCURITÉ ET LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.....	12
OÙ SONT STOCKÉES VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.....	13
VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SONT-ELLES COMMUNIQUÉES OU ACCESSIBLES DEPUIS UN PAYS HORS UNION EUROPÉENNE ?.....	13
NOS ACTIONS DE PROSPECTION.....	13
NOS ACTIONS DE PROFILAGE.....	14
MISE EN ŒUVRE DE TRAITEMENTS PARTICULIERS REPOSANT SUR UNE TECHNOLOGIE SPÉCIFIQUE.....	15
VOS DROITS.....	15
COMMENT EXERCER VOS DROITS	16



QUELQUES DÉFINITIONS

Lorsque les termes suivants sont utilisés, ils signifient :

« **L'Assureur** » : la compagnie d'assurance avec laquelle vous avez établi votre relation (PREPAR-VIE ou PREPAR-IARD),

« **Groupe** » : les établissements du Groupe BPCE,

« **nous** » : votre assureur intervenant dans le traitement de vos données à caractère personnel en tant que responsable de traitement,

« **vous** » : vous-même ou toute personne physique intervenant dans notre relation (votre représentant légal, votre mandataire, un contact...),

« **données à caractère personnel** » ou « **données personnelles**, ou « **données** » : il peut s'agir de différentes catégories de données selon le besoin. À titre d'exemple :

- des informations sur votre identité et/ou de contact telles que nom, prénoms, date de naissance, adresse postale et électronique, numéro de téléphone, numéros des documents d'identité, âge, spécimen de signature,
- des informations relatives à vos situations familiale, professionnelle et fiscale,
- des informations bancaires et financières liées à vos opérations, y compris vos connaissances en matière de produits d'investissement,
- des informations d'identification et d'authentification liées à vos services d'assurance en ligne et à vos opérations de paiement,
- des images de vidéosurveillance dans nos locaux,
- des données de santé pour la conclusion d'un contrat d'assurance vie ou santé.

« **traitement de données personnelles** » : il s'agit d'une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement organisation, conservation, adaptation, modification, extraction consultation, utilisation, communication par transmission ou diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).

- Un traitement de données personnelles n'est pas nécessairement informatisé : les fichiers papier sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions.
- Un traitement de données doit avoir un objectif, une finalité déterminée préalablement au recueil des données et à leur exploitation.

A QUI S'ADRESSE CETTE NOTICE

La Notice vous est destinée en tant que personne physique concernée par un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par votre assureur, que vous agissiez en tant que particulier à titre privé ou dans le cadre d'une activité professionnelle.

Elle vous concerne notamment si vous êtes :

- un client de l'Assureur (adhérent, souscripteur),
- un client potentiel ou un prospect de l'Assureur,
- une personne physique intervenant à titre quelconque dans le cadre d'une relation établie avec un client de l'Assureur, personne physique ou morale, par exemple :
 - un mandataire ou un signataire autorisé (employé, mandataire social ou personne habilitée dans le cas d'une entreprise cliente personne morale,
 - un représentant légal (par exemple un tuteur, un curateur ou le mandataire d'une personne sous protection juridique),
 - un contact désigné,
 - un payeur de prime,



- un assuré,
- un bénéficiaire effectif d'une personne morale,
- un héritier ou un bénéficiaire d'un contrat d'assurance sur la vie.

Cette notice explique les raisons pour lesquelles l'Assureur collecte et utilise des données à caractère personnel. Elle indique également la manière dont les données personnelles sont conservées et protégées, ainsi que les droits dont vous disposez au regard des traitements mis en œuvre. L'Assureur se réserve le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie des dispositions de la présente notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel, sans préavis ni information préalable.

QUELLES SONT VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL UTILISÉES

En fonction des finalités des traitements, l'Assureur peut être amené à utiliser les Données Personnelles suivantes :

- **Données d'identification et de contact** : civilité, nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, adresse électronique, numéro(s) de téléphone, numéro de client, matricule bancaire, type de document d'identité, numéro de titre d'identité, date et lieu de délivrance du/des documents, nom et qualité de l'autorité ou de la personne de délivrance, sexe, âge, signature, statut (TNS, Salarié).

- **Données relatives à la gestion du Contrat** : numéro de Contrat, références de l'apporteur, durée, autorisation de prélèvement.

- **Données relatives à la détermination ou à l'évaluation des préjudices et des prestations** : numéro de prestation, données liées au sinistre (nature et circonstances du sinistre, la nature et l'étendue des préjudices subis, taux d'invalidité/incapacité, taux de prise en charge SS, ...), données issues de sites internet pour la recherche de bénéficiaires des contrats en déshérence (ex : AGIRA), rapports d'expertise, procès-verbaux d'accident, ...

- **Données relatives à la situation familiale** : régime matrimonial, composition du foyer, capacité juridique.

- **Données relatives à la situation professionnelle** : profession, domaine d'activité, catégorie socioprofessionnelle, employeur, date prévisionnelle de départ à la retraite.

- **Données relatives à la situation économique, patrimoniale et financière** : revenus, situation financière et patrimoniale, situation fiscale, encours des Contrats, montant des primes, montant des prestations, montants garantis.

- **Données relatives à la situation fiscale** : Numéro d'Identification Fiscale (ou TIN) et Pays de Résidence Fiscale.

- **Données bancaires** : coordonnées bancaires (RIB/BIC/IBAN), numéro de chèque.

- **Données de connexion lors de l'utilisation de votre espace assuré en ligne** : logs techniques, traces informatiques, informations sur la sécurité et l'utilisation du terminal.

- **Données concernant vos appareils** : adresse IP.

- **Les données relatives aux obligations LCB/FT et KYC** : pour répondre à ses obligations de Lutte contre le Blanchiment et contre le Financement du Terrorisme (LCB/FT) ainsi qu'à ses obligations de Connaissance Client (KYC), l'Assureur peut être amené à collecter des pièces justificatives d'identité et de domicile ainsi que des pièces justificatives relatives à l'origine des fonds en cas d'adhésion/souscription d'un nouveau contrat, versement complémentaire ou des motifs de retrait et justificatifs (le cas échéant) en cas de rachat.



Traitement des catégories particulières de données à caractère personnel

L'Assureur peut être amené à utiliser des **Données Personnelles dites sensibles** ou à **statut particulier** :

- **Données concernant votre santé** : dossier médical dans le cadre de l'instruction des demandes d'adhésion et de la gestion des prestations en matière de prévoyance : questionnaire médical, formalités médicales supplémentaires, etc.... Le traitement des données de santé nécessite votre accord préalable voire le recueil de votre consentement lorsque le contrat ne relève pas de la protection sociale.

- **Données relatives aux condamnations pénales et infractions** dans le cadre des contentieux liés à l'activité de l'Assureur afin d'assurer la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice : données relatives aux circonstances des sinistres permettant de déterminer si l'Assureur est autorisé à verser la prestation ou si celle-ci est écartée par une exclusion de garantie.

- **Le Numéro de sécurité sociale (NIR)** : dans le cadre notamment de la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance, de capitalisation, de retraite, pour la lutte contre la fraude à l'assurance, contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, pour lutter contre la déshérence en assurance vie, pour effectuer les obligations déclaratives auprès de l'administration fiscale.

En tout état de cause, si nous devons procéder à un traitement de ces catégories particulières de données à caractère personnel, celui-ci se ferait conformément à la législation ou la réglementation applicable qui prévoit dans certains cas le recueil préalable de votre consentement explicite.

Les traitements de ces données sensibles ou à statut particulier, font l'objet de mesures de sécurité organisationnelles et techniques renforcées de la part de l'Assureur.

L'Assureur ne traite pas par principe de données en lien avec l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses, philosophiques ou l'appartenance syndicale, de données génétiques, biométriques ou de données relatives à la vie ou l'orientation sexuelle des assurés.

QUI RECUEILLE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

VOTRE ASSUREUR

Vous utilisez les services de votre **Assureur** régulièrement et vous le connaissez bien. Il vous accompagne par l'intermédiaire de ses collaborateurs, des services à distance mis à votre disposition, et le cas échéant par l'intermédiaire de ses partenaires.

Votre Assureur est en charge de la collecte et du traitement des données à caractère personnel liées à cette relation principale. Il intervient à ce titre en qualité de **RESPONSABLE DE TRAITEMENT**.

Vous pouvez retrouver les coordonnées de votre Assureur en consultant la rubrique « comment exercer vos droits ».

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE BPCE ET NOS AUTRES PARTENAIRES

Pour rendre ses services et vous offrir une gamme de produits variés destinés à répondre à vos besoins, votre Assureur n'est pas seul. Il fait partie d'un groupe plus large de sociétés, **le Groupe BPCE**, et noue des partenariats avec des entreprises.

Toutes ces sociétés contribuent aux services qui vous sont fournis ou qui sont assurés par l'intermédiaire de votre Assureur et veillent au respect des mêmes principes. Pour ce faire, elles sont susceptibles d'avoir communication et de traiter vos données à caractère personnel.



NOS AUTRES PARTENAIRES

Les informations applicables à la protection des données à caractère personnel relatives à un produit souscrit auprès d'autres partenaires vous sont habituellement communiquées par ce dernier, en qualité de **RESPONSABLE DE TRAITEMENT** pour la collecte et le traitement qu'il met en œuvre pour son propre compte.

COMMENT NOUS OBTENONS LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL VOUS CONCERNANT

Au cours de notre relation, nous allons recueillir et traiter des données à caractère personnel vous concernant. Ces données peuvent varier en fonction de la nature du contrat souscrit.

LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET INFORMATIONS QUE VOUS NOUS COMMUNIQUEZ

Lors d'une entrée en relation, puis lors de la souscription ou adhésion de tout nouveau contrat, nous collectons directement auprès de vous les données nécessaires à cette opération.

Ces données sont nécessaires :

- pour nous permettre de remplir nos obligations légales et réglementaires telles que l'obligation de connaître notre client, nos obligations fiscales ou relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- pour vous connaître, vous conseiller et vous proposer l'offre de produits et services répondant à vos besoins,
- pour la souscription ou l'adhésion et la gestion de vos contrats d'assurance,

Certaines données peuvent également être collectées :

- lorsque vous procédez à des simulations sur nos sites internet, demandez des renseignements, sollicitez un contact, effectuez une réclamation ou répondez à une enquête de satisfaction.

LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PROVENANT DE TIERS OU D'AUTRES SERVICES

Vos Données Personnelles collectées par l'Assureur sont également obtenues via nos distributeurs et autres intermédiaires en assurance (réseaux bancaires, courtiers agréés) ou via les délégués de gestion mandatés par l'Assureur pour gérer les contrats.

Les données à caractère personnel peuvent également provenir :

- de tiers fournisseurs, de partenaires, des prestataires de services, des enquêteurs d'assurance, professionnels de santé,
- de votre employeur pour la souscription et la gestion des contrats collectifs d'assurance complémentaire (prévoyance, santé et retraite collective),
- d'autres produits ou services fournis par des tiers, y compris des sociétés du Groupe BPCE, auxquels vous avez souscrit,
- de fichiers que l'Assureur doit consulter pour fournir certains services, dans des conditions réglementaires déterminées,
- des autres personnes intervenant dans le cadre de notre relation (vos mandataires, contacts désignés, bénéficiaires effectifs, membres de votre famille, représentants légaux...).



LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PUBLIQUES

Nous pouvons être amenés à collecter des données à caractère personnel publiques vous concernant.

Les données à caractère personnel publiques sont les informations ou données personnelles produites ou reçues par une autorité administrative dans le cadre de sa mission de service public, publiées par une autorité administrative ou communicables à toute personne en faisant la demande.

Nous pouvons utiliser les informations ou données à caractère personnel publiques quand cela est autorisé par les textes législatifs ou réglementaires et dans le respect des règles spécifiques de communication et de réutilisation précisées par lesdits textes.

Ainsi, l'Assureur peut également être amené à collecter des données auprès :

- du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) pour recenser chaque année les Contrats inactifs ouverts dans les livres de l'Assureur,
- du Système National de Gestion des Identifiants (SNGI) et de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) pour le traitement du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus (dispositif PASRAU de Net-Entreprises),
- des Autorités de contrôle compétentes et fournisseurs de données en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme,
- de la Gendarmerie, tribunal de grande instance, police, enquêteurs civils en matière de gestion des sinistres et lutte contre la fraude, généalogistes,
- de Notaires dans le cadre de la gestion de successions.

En tout état de cause, si nous devons procéder à un traitement de ces catégories particulières de données à caractère personnel, celui-ci se ferait conformément à la législation ou la réglementation applicable qui prévoit dans certains cas le recueil préalable de votre consentement explicite.

QUI ACCÈDE À VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En tant qu'Assureur, nous sommes tenus au secret professionnel et ne pouvons partager vos données que dans des conditions strictes ou avec votre consentement.

Ce même principe de secret et de confidentialité s'applique à l'ensemble des intervenants impliqués, qu'il s'agisse de nos collaborateurs, de nos prestataires, de nos partenaires et de leurs propres collaborateurs.

Au sein du Groupe BPCE, nous pouvons être amenés à communiquer certaines de vos données à caractère personnel, aux entités suivantes :

- BPCE S.A. agissant en qualité d'organe central du Groupe BPCE afin que celle-ci puisse satisfaire aux différentes missions qui lui sont dévolues par la loi, au bénéfice de l'Assureur et du Groupe, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité de régulation compétente, au titre de la coordination des politiques commerciales et des actions commerciales des établissements du Groupe BPCE, ou aux fins de gestion de la gouvernance des données pour le compte des établissements du Groupe BPCE. La gouvernance des données désigne l'organisation et les procédures mises en place pour encadrer les pratiques de collecte et d'utilisation des données au sein du Groupe BPCE, et optimiser l'efficacité de l'usage de ces données dans le respect du cadre juridique et déontologique,
- toute entité du Groupe BPCE afin de pouvoir vous présenter des produits ou services gérés par ces entités,
- toute entité du Groupe BPCE pour l'étude ou l'élaboration de tous types de contrats ou d'opérations vous concernant,
- toute entité du Groupe BPCE avec laquelle vous entrez ou êtes entré en relation contractuelle aux fins d'actualisation des données relatives à votre état civil, votre situation familiale, patrimoniale et financière, au fonctionnement de votre compte ainsi que la note qui vous est attribuée pour l'application de la réglementation bancaire, qui ont été collectées par ces entités, y compris des informations relatives à votre statut fiscal. Ces données pourront également être utilisées pour l'étude de votre dossier, l'utilisation des produits et/ou services souscrits ou leur recouvrement,



- aux entités, prestataires du Groupe BPCE, en cas de mise en commun de moyens techniques, notamment informatiques. À cet effet, les données personnelles vous concernant pourront être pseudonymisées ou anonymisées à des fins de recherche et de création de modèles statistiques. La pseudonymisation signifie que les données en question ne pourront plus être reliées à votre personne sans avoir recours à des informations complémentaires, conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles destinées à garantir que les données initiales ne peuvent plus être attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable.

Avec des tiers, nous pouvons partager certaines de vos données dans les cas suivants :

- avec les entreprises qui distribuent ou gèrent vos contrats ou garanties d'assurance,
- avec les entreprises qui coassurent vos contrats ou garanties d'assurance,
- avec les entreprises qui réassurent vos contrats ou garanties d'assurance,
- avec des entreprises de recouvrement intervenant pour notre compte,
- avec certaines professions réglementées, telles que les avocats, huissiers, notaires ou cabinets d'audit,
- avec des tiers (prestataires, sous-traitants, ...) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles (par exemple : la gestion du courrier interne ou l'édition de vos relevés annuels),
- avec les partenaires de votre Assureur, pour vous permettre de bénéficier des avantages d'un partenariat, et ce dans le cadre exclusif de cet accord de partenariat,
- avec nos sous-traitants et prestataires pour les seuls besoins des prestations à réaliser pour notre compte, liées notamment à la fourniture des services financiers ou la réalisation d'enquêtes ou de statistiques,
- le cas échéant, avec le Médiateur de l'assurance dans le cadre de votre demande de médiation.

Nous devons également partager vos données lorsque le secret professionnel est levé par la loi et notamment à l'égard de l'administration fiscale et des douanes, de la Banque de France, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, des commissions d'enquête parlementaires. Le secret est en outre levé à l'égard des informations requises pour l'application des conventions conclues par la France organisant un échange automatique d'informations à des fins fiscales (article 1649 AC du Code général des impôts). Le secret ne peut être opposé à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale, ainsi que dans le cadre d'une procédure civile lorsqu'un texte spécifique le prévoit expressément.

POURQUOI NOUS TRAITONS VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de notre relation d'assurance, nous utilisons tout ou partie des données à caractère personnel vous concernant, pour les finalités décrites ci-dessous et sur la base des fondements suivants :

PASSER, GERER ET EXÉCUTER VOTRE CONTRAT

Le traitement de collecte de vos données à caractère personnel est mis en œuvre car il est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution des contrats ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande en tant que client, dans le cadre d'une relation déjà établie, ou en tant que prospect ou client potentiel si aucune relation d'affaires n'a encore été établie (mesures précontractuelles telle que la délivrance d'un conseil, d'une proposition, d'une simulation).

Les traitements mis en œuvre dans le cadre de la gestion de notre relation concernent notamment :

a- l'adhésion ou la souscription d'une affaire nouvelle, la gestion de vos contrats d'assurance, l'exécution des garanties, la gestion des demandes d'information, la réalisation des opérations et des flux financiers associés, la détermination de votre profil financier afin de vous proposer l'offre d'investissement la plus adaptée à votre profil de risque,

b- la gestion de nos services en ligne. Ceux-ci incluent notamment des traitements liés à la restitution de vos opérations et de vos documents d'assurance sous une forme dématérialisée, des fonctionnalités d'agrégation de contrats y compris de comptes détenus auprès d'un autre établissement lorsque vous y consentez, des simulateurs sur les produits et services de votre Assureur, des outils d'accompagnement ou d'aide à la décision faisant appel à un traitement



automatisé, des formulaires de contacts pouvant faire appel à un traitement automatisé pour identifier/catégoriser et répondre à votre demande, des espaces d'échanges sécurisés de documents dématérialisés avec votre Assureur, des fonctionnalités liées à la souscription de produits et services et à la signature électronique de vos documents, des fonctionnalités de type « selfcare » vous permettant de réaliser directement certaines opérations de gestion. Ces services et fonctionnalités font l'objet d'évolutions constantes pour vous proposer une expérience optimale,

c- le suivi des activités relatives aux instruments financiers, la gestion des opérations effectuées sur vos contrats avec les émetteurs d'instruments financiers et les prestataires de services d'investissement, la gestion des opérations effectuées pour le compte de l'État, des émetteurs publics ou privés auprès des détenteurs d'instruments financiers, associés, actionnaires, administrateurs, obligataires, porteurs de parts de droits ou de bons, l'exécution des obligations fiscales en découlant,

d- la prévention des impayés, le recouvrement, la gestion du contentieux (amiable et contentieux judiciaire) et la gestion des réclamations,

e- la gestion des successions,

f- l'examen, l'acceptation, le contrôle et la surveillance du risque.

Sans ces traitements, nous ne serions pas en mesure de conclure ou d'exécuter le contrat.

RÉPONDRE À NOS OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Notre activité intervient dans un environnement réglementaire très encadré.

Pour répondre à ces obligations légales, nous mettons en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

En conséquence, nous pouvons être amenés à collecter ou demander des informations précises concernant certaines opérations si la législation ou la réglementation nous l'impose.

Transmission de données à l'Administration Fiscale

Nous sommes tenus de déclarer les revenus en matière d'indemnités journalières et de revenus mobiliers (IFU) ainsi que les montants des prélèvements à la source de l'impôt sur le revenu.

Échange Automatique d'Information en matière fiscale (EAI)

Nous sommes tenus d'identifier, à des fins fiscales, la résidence fiscale du titulaire de contrats possédant une valeur de rachat de type bons ou contrats de capitalisation ou placements de même nature et de remplir les obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française relatives aux comptes déclarables des personnes non-résidentes fiscales en France (y compris les Personnes américaines déterminées, au sens de la loi FATCA)¹.

L'administration fiscale française procède à la transmission de ces informations à l'administration fiscale du pays de résidence fiscale du titulaire du contrat déclarable si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige.

Lutte contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LCB/FT)

Nous sommes tenus de procéder à l'identification de nos clients et, le cas échéant, des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance constante à l'égard de notre clientèle, pendant toute la durée de la relation d'affaires (montant et nature des opérations, provenance et destination des fonds, motifs de rachat, suivi de la situation professionnelle, économique et financière du client...). Les informations que vous nous communiquez à ce titre doivent être régulièrement actualisées.

À ce titre, nous sommes tenus d'appliquer des mesures de vigilance particulières à l'égard des Personnes Politiquement Exposées définies par le code monétaire et financier.

¹ Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014 visant à lutter contre l'évasion fiscale des contribuables US.



Nous sommes aussi tenus de déclarer aux autorités compétentes certaines opérations, en particulier :

- les sommes inscrites dans nos livres et les opérations portant sur des sommes qui pourraient provenir d'une infraction passible d'une peine privative de liberté ou qui pourraient participer au financement du terrorisme ou à une opération de blanchiment de fraude fiscale,
- les opérations pour lesquelles l'identité du donneur d'ordre ou du bénéficiaire effectif de l'opération demeure douteuse, malgré les diligences effectuées au titre de l'obligation de vérification d'identité qui incombe à l'Assureur.

Prévention, recherche et détection de fraude

Nous sommes tenus de mettre en œuvre des mesures de sécurité impliquant le traitement de certaines de vos données à caractère personnel dans le cadre de nos procédures.

Prévention, recherche et détection des abus de marché ou délits d'initiés

Renseignements nécessaires pour la tenue de fichiers réglementaires.

Nous communiquons les données à caractère personnel nécessaires dans le cadre de la tenue des fichiers réglementaires suivants, que nous pouvons également être amenés à consulter.

FICOVIE. Les entreprises d'assurance et les entreprises assimilées ont l'obligation de déclarer un certain nombre d'informations à la Direction Générale des Finances Publiques en charge du fichier FICOVIE (Fichier des COntrats d'assurance VIE), notamment lors de la souscription ou du renouvellement d'un contrat d'assurance-vie ou d'un placement de même nature.

Autres obligations réglementaires

Les envois de communications réglementaires aux assurés (relevés de situation, avis d'échéance, courriers relatifs à l'Imprimé Fiscal Unique)

Les comptes en déshérence. La réglementation impose aux assureurs de recenser, chaque année, les contrats d'assurance-vie inactifs ouverts dans leurs livres. À cette fin, nous devons annuellement consulter pour les contrats inactifs le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) afin de rechercher l'éventuel décès du (des) client(s) concerné(s).

Les réponses aux demandes d'exercice des droits au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. L'exercice de vos droits nécessite de traiter des données à caractère personnel vous concernant à des fins d'identification, de gestion de vos demandes et de conservation de la preuve.

Notre activité en tant qu'entreprise (comptabilité générale, facturation, gestion du bilan, reporting, audit etc.) nous impose de traiter un volume important de données à caractère personnel de nos clients.

RÉPONDRE À NOS INTÉRÊTS LÉGITIMES

Nous pouvons invoquer un « intérêt légitime » à traiter vos données, en particulier lorsque nous nous trouvons face à des situations pouvant présenter des risques pour notre activité, notamment :

- a- prévenir la fraude, notamment les opérations de règlement des prestations ou sinistres, et gérer les éventuels recours en justice,
- b- lutter contre la criminalité financière tant à l'égard du secteur financier qu'à l'égard de nos clients et de nos collaborateurs,
- c- prévenir et gérer les incivilités à l'égard de nos collaborateurs,
- d- assurer la sécurité de nos réseaux et des informations, surveiller l'accès à nos locaux notamment par un dispositif de vidéosurveillance.

Cet intérêt légitime peut être lié à l'analyse de notre risque en matière d'engagements, notamment lors de l'évaluation des risques tout au long de la relation contractuelle. Vous avez le droit de présenter vos observations et de contester la décision prise à l'issue de ce processus.



Notre intérêt légitime peut également être lié à la gestion :

- d'études statistiques et actuarielles afin d'examiner les conditions de rentabilité des contrats,
- de la réassurance ou coassurance et de son pilotage,
- de la relation avec nos clients (amélioration de la connaissance client, amélioration de nos produits et services, veille, conception, développement et suivi de l'activité commerciale),
- de la prospection, du profilage et à la segmentation marketing incluant le cas échéant la combinaison de données à des fins d'analyse,
- de nos activités de communication,
- de notre pilotage et reporting de l'activité,
- des incidents informatiques,
- de l'écoute et l'enregistrement des appels téléphoniques,

et au respect des obligations prudentielles prévues par la législation européenne et la législation nationale.

Ces traitements sont mis en œuvre en prenant en compte vos intérêts et droits fondamentaux. À ce titre, ils s'accompagnent de mesures et garanties permettant d'assurer l'équilibre entre la protection de vos intérêts et droits et la poursuite de nos intérêts légitimes.

METTRE EN ŒUVRE CERTAINS TRAITEMENTS AVEC VOTRE CONSENTEMENT

Dans certains cas, vous serez informé et sollicité préalablement à la mise en œuvre du traitement de vos données pour exprimer votre consentement, de manière spécifique, au regard de la finalité qui vous sera indiquée. Le traitement de vos données ne pourra pas être réalisé sans votre consentement.

COMBIEN DE TEMPS SONT CONSERVÉES VOS DONNÉES

Une fois les finalités de traitement des données atteintes, et en tenant compte des éventuelles obligations légales ou réglementaires imposant de conserver certaines données, nous procédons à la suppression ou à l'anonymisation de vos données.

La durée de conservation est variable et dépend de la nature des données et des finalités poursuivies. Les données sont généralement conservées pendant le temps nécessaire à l'exécution du contrat et jusqu'à l'expiration des différents délais légaux applicables.

Lorsqu'une donnée à caractère personnel est collectée pour plusieurs finalités, elle est conservée jusqu'à épuisement du délai de conservation ou d'archivage le plus long.

Lorsqu'un contrat est conclu, vos données à caractère personnel sont conservées le temps de la relation contractuelle, à laquelle est ajouté un délai de prescription. La prescription est un délai vous permettant, en tant que bénéficiaire, de réclamer un droit ou d'agir en justice.

Le tableau ci-après reprend les principaux délais applicables :

TYPE DE TRAITEMENT	DURÉE DE CONSERVATION	POINT DE DÉPART CONSERVATION
Documents comptables et pièces justificatives	10 ans*	À compter de la clôture de l'exercice comptable concerné
Contrats d'assurance conclus par voie électronique	10 ans*	À compter de leur conclusion



Passation, exécution et gestion des contrats d'assurance complémentaire et de Prévoyance	10 ans*	À compter du paiement de la prestation ou de la résiliation du contrat
Passation, exécution et gestion des contrats d'Assurance Emprunteur	10 ans*	À compter de la fin des engagements contractuels
Garanties de Prévoyance/dommages	10 ans*	À compter de la date de sinistre ou de résiliation
Passation, exécution et gestion des contrats d'Assurance Vie	Jusqu'à 30 ans	30 ans en cas de décès, à compter de la date de décès Jusqu'à 30 ans, en cas de vie, à compter de la date du rachat total ou de la date de résiliation
Documents sur lesquels peuvent s'exercer des droits de communication, d'enquête et de contrôle des autorités fiscales	6 ans	À compter de la date de la dernière opération mentionnée sur les livres ou registres ou de la date à laquelle les documents ou pièces ont été établis
Documents relatifs à l'identification de la résidence fiscale et, le cas échéant, aux numéros d'identification fiscale des contrats en application des conventions conclues par la France permettant un échange automatique d'informations relatives aux contrats possédant une valeur de rachat de type bons ou contrats de capitalisation ou placements de même nature	5 ans	À compter de la clôture de l'exercice de la date de dépose concernée
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	5 ans	À compter de l'exécution de l'opération
Lutte contre la fraude Prévention et détection des délits et des crimes	5 ans	À compter du jour de l'infraction. Lorsqu'une procédure judiciaire est engagée, les données sont conservées jusqu'au terme de cette procédure et à l'expiration des délais de prescription applicables.
Prospection commerciale, à l'issue d'une relation contractuelle préalablement établie : exploitation des noms, prénoms, adresse, date et lieu de naissance et caractéristiques du contrat précédemment souscrit	5 ans	À compter de la fin de la relation contractuelle ou du dernier contact entrant du client
Prospection commerciale à destination d'un prospect non client	3 ans (5 ans en cas de collecte de données de santé)	À compter de la collecte ou du dernier contact entrant émanant du prospect



Demande d'informations sur un produit ou demande de simulation en vue de l'adhésion ou la souscription d'un contrat	6 mois	À compter de la demande d'information simple ou de la simulation
Cookies, traceurs	13 mois maximum	À compter de la date de dépôt du traceur
Prévention et détection des infractions pénales pour préparer et/ou exercer une action en justice	De 5 ans à 20 ans selon la nature de l'infraction	À compter de la constatation de l'infraction
<p>* Ces délais peuvent être plus longs dans certaines situations spécifiques, lorsque la réglementation l'exige, ou pour la défense d'un droit ou d'un intérêt, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la gestion des comptes en déshérence et les données liées à la recherche des personnes concernées : 30 ans, - pour respecter des dispositions fiscales (relatives à l'épargne réglementée notamment) : 6 ans. Lorsqu'une donnée à caractère personnel est collectée pour plusieurs finalités, elle est conservée jusqu'à épuisement du délai de conservation ou d'archivage le plus long. 		

COMMENT NOUS ASSURONS LA SÉCURITÉ ET LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le respect de la vie privée, la sécurité et la confidentialité des données et particulièrement des données personnelles confiées par nos clients est notre priorité.

Nous prenons, au regard de la nature des données à caractère personnel et des risques présentés par le traitement, les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver la sécurité de vos données, et, notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ou prévenir toute utilisation impropre.

Ainsi, nous mettons en œuvre les mesures de sécurité physiques, techniques, organisationnelles conformes à l'état de l'art et nécessaires pour :

- préserver la sécurité des données à caractère personnel de nos clients contre tout accès non autorisé, modification, déformation, divulgation, ou destruction des données à caractère personnel que nous détenons,
- protéger nos activités.

Nous diligentons régulièrement des audits internes afin de nous assurer de la sécurité des données à caractère personnel et de nous prémunir contre tout accès non autorisé à nos systèmes.

Néanmoins, la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel reposent sur les bonnes pratiques de chacun, ainsi vous êtes invité à vous montrer vigilant.

Dans le souci de protéger la confidentialité de vos données à caractère personnel, nous vous invitons, en particulier dans des règles d'usage d'Internet, à prendre toutes les dispositions utiles notamment en effaçant, dès la fin de votre consultation, les traces de navigation et en interdisant l'accès aux tiers non autorisés dans l'hypothèse où vous téléchargeriez ces données vers un logiciel de gestion.

Conformément à nos engagements, nous choisissons nos sous-traitants et prestataires avec soin et leur imposons :

- un niveau de protection des données à caractère personnel équivalent au nôtre,
- un accès et une utilisation des données à caractère personnel ou des informations strictement nécessaires pour les services qu'ils doivent fournir,
- un respect strict de la législation et de la réglementation applicables en matière de confidentialité, de secret bancaire, et de données personnelles,



- la mise en œuvre de toutes les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel qu'ils peuvent être amenés à traiter,
- la définition des mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité des données.

OÙ SONT STOCKÉES VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel et les informations relatives à nos Clients sont stockées dans nos systèmes d'information ou dans celui de nos sous-traitants ou prestataires.

Dans ce cadre, nous choisissons des sous-traitants et prestataires répondant aux critères de qualité et de sécurité. Ceux-ci doivent présenter des garanties suffisantes, notamment en termes de connaissances spécialisées, de fiabilité et de ressources, pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles y compris en matière de sécurité des traitements.

À ce titre, nous imposons à nos sous-traitants et à nos prestataires des règles de confidentialité au moins équivalentes aux nôtres.

Par principe, nous privilégions les solutions techniques et le stockage des données à caractère personnel dans des centres d'hébergement situés au sein de l'Union Européenne. Si tel n'est pas le cas, nous prenons les mesures nécessaires pour nous assurer que les sous-traitants et prestataires offrent les mesures de sécurité et de protection adéquates telles que décrites ci-après.

VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SONT-ELLES COMMUNIQUÉES OU ACCESSIBLES DEPUIS UN PAYS HORS UNION EUROPÉENNE ?

Vos données à caractère personnel transmises conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert dans un pays de l'Union Européenne ou hors Union Européenne.

Dans le cadre éventuel d'un transfert vers un pays hors Union Européenne, des règles assurant la protection et la sécurité de ces informations ont été mises en place : soit la Commission européenne a adopté une décision d'adéquation qui reconnaît à la réglementation locale en matière de protection des données personnelles un niveau de protection équivalent à celui de l'Union Européenne, soit des garanties appropriées sont mises en place telles que des clauses contractuelles type approuvées par la Commission européenne.

À titre d'exemple, certaines données à caractère personnel peuvent être hébergées aux États-Unis lorsque l'Assureur exécute ou fait exécuter certaines opérations telles que les virements par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT).

En cas de paiement ou transfert de fonds hors Union Européenne, certaines données à caractère personnel doivent être communiquées à la banque du bénéficiaire même si elle est située dans un pays hors Union européenne dont la réglementation n'offre pas un niveau de protection équivalent, car ce transfert de données est nécessaire à l'exécution du contrat.

Ces données à caractère personnel peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, ou à des tiers habilités.

Dans tous les cas, nous prenons les mesures nécessaires et adéquates pour assurer la sécurité des données à caractère personnel.

NOS ACTIONS DE PROSPECTION

Nous pouvons être amenés à vous contacter afin de vous proposer de nouveaux produits et des services qui paraissent correspondre à vos besoins ou désirs ou répondant à de nouveaux usages.

Vous pouvez vous opposer à tout moment et sans frais aux traitements initiés à des fins de prospection commerciale.



PROSPECTION COMMERCIALE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Personnes physiques n'agissant pas à des fins professionnelles :

Nous pouvons vous prospector par courrier électronique lorsque vous avez donné votre accord au moment de la collecte de votre adresse électronique ou de vos coordonnées personnelles, ou lorsque vous êtes déjà client et que la prospection concerne des produits ou services analogues à ceux déjà souscrits.

Chaque message électronique de prospection commerciale contient un lien permettant de vous désinscrire.

Personnes physiques agissant à titre professionnel :

Votre adresse électronique peut être utilisée afin de vous adresser de la prospection commerciale par courrier électronique pour des objets en relation avec votre profession. Vous pouvez à tout moment faire valoir votre droit d'opposition à la prospection commerciale.

Les adresses professionnelles génériques attribuées à une personne morale (société) ne sont pas soumises aux principes du consentement, de l'information préalable et ne bénéficient pas du droit d'opposition.

PROSPECTION PAR TÉLÉPHONE

Nous pouvons également être amenés à vous prospector par téléphone.

Conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, vous êtes informé que vous pouvez vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel sur le portail officiel Bloctel (www.bloctel.gouv.fr) ou par courrier (à Worldline – Service Bloctel, CS 61311, 41013 Blois Cedex). Toutefois, malgré cette inscription, nous pouvons vous démarcher par téléphone dès lors qu'il existe des relations contractuelles en cours sauf si vous vous y êtes opposé ou si vous vous y opposez lors de l'appel.

NOS ACTIONS DE PROFILAGE

Le profilage consiste à utiliser des données à caractère personnel pour évaluer certains aspects de la personne concernée, analyser ou prédire ses intérêts, son comportement ou d'autres attributs.

Dans le cadre de notre relation, nous pouvons être amenés à mettre en œuvre deux catégories de profilage :

- des profilages marketing qui ne produisent pas d'effets juridiques à votre égard comme par exemple une segmentation marketing afin de vous suggérer des services et des produits innovants susceptibles de correspondre à vos attentes/besoins, des offres complémentaires ou promotionnelles en ciblant au mieux vos besoins,
- des profilages susceptibles de produire des effets juridiques à votre égard et aboutissant à une décision comme par exemple une tarification automatique.

Concernant le profilage marketing, nous utilisons des techniques pour opérer des segmentations et des sélections marketing qui ne produisent pas d'effets juridiques.

À ce titre, les données personnelles que nous collectons nous aident également à personnaliser et à améliorer continuellement la relation commerciale afin de vous proposer les offres de produits et services les plus adaptés à vos besoins. Dans ce cadre, nous pouvons être amenés à utiliser différentes techniques de profilage, telles que le recours à des algorithmes.

Nous pouvons également être amenés à agréger et à anonymiser ces données afin d'établir des rapports et modèles marketing.

Quand nous avons recours à de telles techniques, nous prenons les mesures nécessaires pour écarter les risques d'erreurs et d'atteintes aux droits et libertés fondamentaux des personnes.

Dans l'hypothèse où ce profilage a des conséquences juridiques à votre égard :

- une intervention humaine de l'Assureur est toujours prévue dans le processus de décision,
- et vous avez le droit de nous présenter vos observations ou d'obtenir une explication quant à la décision prise à l'issue de ce type d'évaluation, et de contester la décision.



MISE EN ŒUVRE DE TRAITEMENTS PARTICULIERS REPOSANT SUR UNE TECHNOLOGIE SPÉCIFIQUE

COOKIES ET AUTRES TRACEURS

On entend par Cookies ou autres traceurs, les traceurs déposés et lus par exemple lors de la consultation d'un site internet, de la lecture d'un courrier électronique, de l'installation ou de l'utilisation d'un logiciel ou d'une application mobile et ce, quel que soit le type de terminal utilisé.

Vous êtes informé lors de vos visites sur l'un de nos sites si des cookies et des traceurs sont installés ou non sur votre équipement terminal. Lorsque des cookies et traceurs sont installés, vous pouvez alors consulter, sur le site concerné, la liste des cookies mis en œuvre et personnaliser leur utilisation. Lorsque cela est nécessaire nous recueillons votre consentement préalablement à l'installation sur votre équipement terminal de tels traceurs mais également lorsque nous accédons à des données stockées sur votre équipement.

La durée de vie de ces traceurs est de 13 mois maximum.

ENREGISTREMENT TÉLÉPHONIQUE

Les conversations téléphoniques entre vous et nos services peuvent faire l'objet d'enregistrements téléphoniques à des fins de formation, d'évaluation ou d'amélioration de la qualité des produits et des services ou de preuve d'opérations passées à distance.

Préalablement à un enregistrement, nous vous en informons et vous avez le droit de vous y opposer. Toutefois, en cas de refus, il ne sera peut-être pas possible d'exécuter votre demande d'opération faute de pouvoir en conserver la preuve.

Les supports d'enregistrement ou leur reproduction seront conservés pendant des durées proportionnées à la finalité de l'enregistrement en cause (de 3 mois à des fins de gestion, à 5 ans lorsque l'enregistrement téléphonique est susceptible d'être utilisé à des fins de preuve, ou 7 ans pour les ordres sur instruments financiers).

VOS DROITS

Dans les limites et conditions autorisées par la réglementation en vigueur, vous pouvez :

- **accéder** à vos données à caractère personnel,
- **faire rectifier, mettre à jour et effacer** vos données à caractère personnel, étant précisé que l'effacement ne peut intervenir que lorsque :
 - o les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière,
 - o vous avez retiré votre consentement sur lequel le traitement était fondé et il n'existe pas d'autre fondement juridique le justifiant,
 - o vous vous êtes opposé au traitement de vos données à caractère personnel pour des raisons tenant à votre situation particulière et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux de le poursuivre,
 - o les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite,
 - o les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit français auquel l'Assureur est soumise,
- **vous opposer** au traitement de vos données à caractère personnel pour des raisons tenant à votre situation particulière et s'il n'existe pas de motif légitime impérieux de poursuivre ledit traitement,
- **vous opposer** au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de prospection commerciale, y compris au profilage lié à cette prospection,
- **recevoir** les données à caractère personnel vous concernant et que vous nous avez fournies, pour les traitements automatisés reposant sur votre consentement ou sur l'exécution d'un contrat, et demander la portabilité de ces données auprès d'un tiers,



- **demandeur une limitation** des traitements de données à caractère personnel que nous opérons vous concernant lorsque :
- vous contestez l'exactitude des données à caractère personnel et ce, pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel,
- vous vous opposez à l'effacement des données à caractère personnel vous concernant alors que le traitement est illicite,
- nous n'avons plus besoin des données à caractère personnel vous concernant mais celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- vous vous êtes opposé au traitement de vos données à caractère personnel, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par l'Assureur prévalent sur les vôtres.
- lorsque le traitement est fondé sur votre consentement, **retirer ce consentement** à tout moment,
- **introduire une réclamation** auprès d'une autorité de contrôle. En France, l'autorité de contrôle est la : CNIL - 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - www.cnil.fr

En outre, vous avez la possibilité de nous communiquer des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès ; ces directives peuvent également être enregistrées auprès « d'un tiers de confiance numérique certifié » et peuvent désigner une personne chargée de leur exécution. Ces droits ne peuvent cependant avoir pour effet de contrevenir aux droits des héritiers ou permettre la communication d'informations auxquelles seuls ces derniers peuvent légitimement avoir accès.

COMMENT EXERCER VOS DROITS

Si vous souhaitez en savoir plus sur les dispositions de cette notice d'information ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données aux adresses suivantes selon l'Assureur de votre contrat:

Votre Assureur	Adresse Postale
PREPAR-VIE	Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 90241, 92981 Paris La Défense cedex
PREPAR-IARD	Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 20243, 92981 Paris La Défense cedex

Ou par courriel à dpo@prepar-vie.com ou service.medical@prepar-vie.com pour vos données de santé.

Pour l'exercice de vos droits par courrier, vous devez impérativement justifier de votre identité en indiquant clairement vos nom et prénoms, l'adresse à laquelle vous souhaitez que la réponse vous soit envoyée, signer votre demande. Nous vous conseillons de joindre une copie de votre pièce d'identité afin de faciliter la prise en compte de votre demande.

Pour l'exercice de vos droits par courriel, vous devez également justifier de votre identité en indiquant clairement vos nom et prénoms et en nous transmettant par voie sécurisée un fichier contenant une copie digitale de votre pièce d'identité.

L'exercice de vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement ou à la portabilité des données à caractère personnel s'effectue sans frais.

Au titre de l'exercice du droit d'accès, nous vous fournirons une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement. En cas de demandes manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, nous pourrions exiger le paiement de frais raisonnables tenant compte des coûts administratifs supportés pour fournir ces informations, procéder aux communications ou prendre les mesures demandées, ou refuser de répondre à votre demande.



DROIT D'ACCÈS SPÉCIFIQUES

Pour le fichier FICOVIE :

Le droit d'accès aux données d'identification (nom, prénoms, adresse) s'exerce par la personne titulaire du contrat d'assurance-vie, auprès du centre des impôts de rattachement de son domicile ;

Le bénéficiaire éventuel d'un contrat d'assurance sur la vie dont le souscripteur/assuré est décédé peut mandater un notaire qui interrogera l'administration fiscale (article L151 B du Livre des procédures fiscales).

Pour les traitements de recherche en de la qualité de bénéficiaire de contrats d'Assurance-Vie

Le droit d'accès s'exerce auprès de l'association **AGIRA** lorsque vous avez agi auprès de cette dernière afin de savoir si un contrat d'assurance vie a été souscrit à votre profit, auprès d'une société d'assurance, institution de prévoyance ou mutuelle, par une personne dont vous rapportez la preuve du décès.

Pour les traitements mis en œuvre en application des articles L. 561-5 à L. 561-23 du Code Monétaire et Financier, ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

Le droit d'accès indirect s'exerce auprès de la CNIL (L. 561-45 du Code Monétaire et Financier).

CETTE NOTICE D'INFORMATION EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉE. LA DERNIÈRE VERSION EN VIGUEUR EST CONSULTABLE À L'ADRESSE SUIVANTE <https://www.prepar-vie.fr/donnees-personnelles/>.

© PREPAR-VIE – Mars 2024

PREPAR-VIE, Entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 182 183 792 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 323 087 379 (LEI : 969500WDOCIF97N6D206) dont le siège social est situé Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS90241, 92981 Paris La Défense cedex

PREPAR-IARD, Entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 800 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 343 158 036 (LEI : 9695008UHMH3007T1B62) dont le siège social est situé Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS20243, 92981 Paris La Défense cedex

Entités du Groupe BPCE, titulaires de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME

